



Règlement intérieur 15

LE ROLE ET LES RESPONSABILITES DES EQUIPES REGIONALES

INDEX

Sommaire

INTRODUCTION	2
I. LA CVX EN REGION.....	2
II. L'ASSEMBLEE REGIONALE.....	2
III L'EQUIPE REGIONALE	3
Le rôle et les procédures	4
Les finances et les activités de l'équipe régionale	5
IV. L'APPUI FINANCIER REGIONAL	6
V. ENCOURAGER LA CROISSANCE ET L'ACTION APOSTOLIQUE DE LA CVX	7
Les structures et les dynamiques régionales	7
VI. LES DELEGUES REGIONAUX.....	7
Les éventuelles responsabilités des délégués régionaux.....	8
VII. LE ROLE DES DELEGUES REGIONAUX WEXCO.....	8
VIII. CONCLUSION.....	9

*Ainsi nous regardons non pas ce qui est visible mais ce qui est invisible ;
car les réalités visibles sont passagères et les invisibles sont éternelles.*

2 Cor 4 : 18

INTRODUCTION

En raison de la poursuite de notre croissance en tant que communauté CVX dans le monde, nous rencontrons de nouveaux défis dans l'approfondissement de notre sens de la communauté et dans l'amélioration de notre formation pour répondre à notre mission apostolique. Ce document a pour but de clarifier le rôle et les responsabilités des structures régionales et les dynamiques des communautés régionales, afin de satisfaire :

- au document de la dernière assemblée mondiale de la CVX-Amiens d'Août 2023 qui a identifié la communauté régionale comme le moyen de faire face ensemble à cette réalité
- à la demande des équipes régionales pendant la réunion de janvier 2024 avec l'ExCo mondial de clarifier le rôle et la responsabilité des équipes régionales, pour consolider la communauté en améliorant la proximité entre les différentes communautés CVX dans les différents pays, régions, réseaux apostoliques et avec l'ExCo mondial et pour orienter les initiatives apostoliques

Conformément à la Norme Générale 38, les membres de la CVX dans les différentes régions ont collaboré pour consolider leur sentiment d'unité et de communauté. Leur souhait est de créer un cadre qui encourage la coopération et favorise la croissance à l'intérieur des communautés CVX en région. Ce règlement intérieur (RI) fournit un cadre général conçu à partir de l'expérience des CVX régionales, pour aider la communauté mondiale à discerner et agir comme une seule communauté. Les orientations et les recommandations dans ce document devront être adaptées à la réalité singulière de chaque région pour promouvoir les liens, collaborations et coopérations à l'intérieur des régions, pour toute la communauté et pour les autres.

I. La CVX EN RÉGION

- 1.1 Ce RI identifie la région comme une aire géographique constituée de différent pays. Dans un passé récent, les structures régionales ont soutenu des dynamiques communautaires et apostoliques. 'Les régions se sont constituées par un processus de discernement qui a inclus les communautés CVX de la région, conseillé par l'ExCo mondial. Les régions ont des caractéristiques géographiques, culturelles et apostoliques, mais leur structure n'est pas fixée et elle peut évoluer pour mieux servir la croissance et la mission de la CVX. La liste des régions communément reconnues est donnée en annexe, avec leurs membres et elle sera mise à jour autant que nécessaire'.
- 1.2 La CVX, lors de l'assemblée mondiale à Amiens, a préconisé d'être attentif aux structures régionales en ayant conscience que la coordination régionale soutiendrait mieux les besoins communs de la CVX et de ses membres à l'intérieur de la région, ainsi que le développement de leur croissance et de leur apostolat.

II. L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE

2. 1. Les communautés établies à l'intérieur d'une région peuvent décider de convoquer une Assemblée Régionale, pour constituer une équipe régionale afin d'assurer la coordination

et le soutien du soin, de la croissance et de la mission de la CVX dans les régions, plus particulièrement là où aucune équipe n'a été encore constituée.

- 2.2. L'assemblée régionale représente la CVX mondiale dans la région. Elle devrait se réunir périodiquement en présentiel, en distanciel ou un mélange des deux et comprendre les mêmes deux parties que l'Assemblée mondiale : une partie dédiée à la réflexion et une partie dédiée aux statuts.
 - 2.2.1. La partie dédiée à la réflexion proposera des sujets sur les orientations de la CVX mondiale, les orientations régionales et locales, et prévoira de favoriser la croissance de la CVX et sa mission dans la région. Cette partie participe à la croissance dans le contexte de la région, en abordant à la fois des sujets internes et externes et, par le discernement communautaire, guidera les décisions et définira les activités régionales de la CVX et les projets apostoliques.
 - 2.2.2. La section dédiée aux statuts proposera des sujets de gouvernance interne tels que les élections, les nominations ou les initiatives volontaires de postes dans une équipe régionale pour servir la CVX dans la région. Elle fournira aussi des rapports d'activité, des évaluations et discutera de nouvelles lignes directrices.
- 2.3. L'assemblée générale discerne et établit les priorités et les orientations pour la période à venir. Ces priorités sont principalement guidées par les recommandations de l'assemblée mondiale, partagées avec les communautés et les équipes régionales, les priorités et les besoins des communautés dans la région, en veillant à la conformité avec les directives générales de la CVX, afin d'améliorer l'unité et de consolider la communauté mondiale.
- 2.4. L'équipe dirigeante de la CVX de chaque communauté dans la région choisira et missionnera des délégués. Normalement, la délégation devrait comprendre le Président ou son représentant, un délégué régional et si possible un assistant ecclésiastique. Chaque communauté est encouragée à s'assurer qu'au moins un des membres assistera à chaque assemblée régionale.
- 2.5. L'assemblée régionale suppose la présence d'au moins un assistant ecclésiastique.
- 2.6. L'équipe régionale invitera les membres des autres structures appuyant la CVX. La présence d'un membre de l'ExCo mondiale est hautement recommandée, de même que les représentants des autres équipes régionales, des équipes apostoliques internationales, les membres CVX d'autres communautés ou de communautés ignaciennes qui ne sont pas membres de la CVX, pour soutenir la collaboration, la communication et la coopération avec la communauté mondiale et dans l'Eglise.
- 2.7. Les régions de moins de 500 membres pourront tenir leur l'assemblée lors d'une réunion de l'équipe régionale, si elle est représentative de la réalité communautaire de la région.

III L'ÉQUIPE RÉGIONALE

- 3.1. Les communautés de la région détermineront la structure régionale qui les servira le mieux et leur permettra de communiquer, de collaborer et de coopérer. La structure devra prendre en compte le nombre des membres et la diversité des adhésions. Cette structure devra être confirmée à l'assemblée régionale. Une révision périodique de cette structure, des rôles et

des responsabilités est encouragée, pour s'assurer que les besoins de la région sont en permanence atteints.

- 3.2. Les communautés de la région décident de la taille de leur équipe et des membres élus ou désignés dans l'assemblée régionale. La recommandation est d'élire ou de choisir une équipe minimale et de laisser à l'équipe régionale l'option de coopter un ou deux membres additionnels pour des tâches spécifiques.
- 3.3. La communauté, lors de l'assemblée régionale, devra discerner, choisir et dépêcher des membres pour former l'équipe régionale. La réunion pourrait être tenue en présentiel, en distanciel ou un mélange des deux.
- 3.4. Quelques recommandations pour orienter l'élection ou les choix : les règles de l'élection dans l'assemblée mondiale devraient idéalement être suivies pour orienter les élections régionales, mais la taille et la diversité de chaque région peut conduire les membres à l'intérieur d'une région à les modifier de manière appropriée pour s'adapter à leur singularité.
 - 3.4.1. La CVX dans chaque communauté devra discerner les candidats qui conviennent le mieux ; ils peuvent être n'importe quel membre de la CVX dans la région.
 - 3.4.2. Tous les candidats devraient idéalement avoir l'expérience et la connaissance des structures de la CVX et avoir une bonne réputation à l'intérieur de la communauté de leur pays.
 - 3.4.3. Les équipes CVX dirigeantes (ExCos) devront s'engager à soutenir les membres élus ou désignés.
 - 3.4.4. Les candidats doivent s'engager à servir pour tout le mandat de l'équipe Régionale.
 - 3.4.5. Les candidats doivent être réceptifs et sensibles aux dynamiques de la CVX dans le monde et intéressés par les engagements de la région.
 - 3.4.6. Chaque candidat devrait connaître au moins une langue largement parlée dans la région.
- 3.5. Mandat et vacances
 - 3.5.1. La durée recommandée du mandat pour l'équipe régionale est celle d'une assemblée régionale à la suivante, à moins que le rythme des communautés nécessite une durée différente. Chaque membre est éligible pour un maximum de deux mandats consécutifs au même poste, avec un maximum d'un mandat supplémentaire en cas de nomination comme coordinateur.
 - 3.5.2. Il est hautement recommandé que certains membres de l'équipe régionale soient candidats pour le mandat suivant, afin d'assurer une transition souple, de maintenir la continuité et de soutenir le développement des orientations à long terme.
 - 3.5.3. Dans l'éventualité d'une vacance, l'équipe régionale consultera les communautés CVX de la région par l'intermédiaire de leurs équipes de direction (ExCos), pour définir la procédure en vue de l'élection ou la désignation d'un nouveau membre, par le discernement et en s'assurant que ce choix est consensuel.

Rôle et fonctionnement

- 3.6. Le rôle de l'Equipe Régionale est de soutenir les équipes CVX dans la région tout en s'assurant de leur cohérence avec les normes générales de la CVX et leur conformité avec les orientations données par l'assemblée mondiale. Ce rôle est développé en collaboration avec le responsable mondial, les équipes apostoliques internationales de la CVX et les communautés à l'intérieur de chaque région. Chaque équipe régionale devra développer une procédure opérationnelle pour guider ses activités, s'assurer de la conformité avec le Règlement Général de la CVX et la réalité régionale. L'assemblée régionale peut valider ces procédures et proposer des révisions ultérieures.
- 3.7. L'Equipe Régionale est au service de la CVX dans la région, son rôle étant conçu à partir des besoins et du contexte de la communauté régionale, en s'assurant que le charisme de la CVX est vécu et que les appels qui ont été recueillis dans les assemblées mondiales soient suivis. Les responsabilités de l'équipe supposent de :
 - 3.7.1. Encourager la CVX de la région à approfondir, partager et mettre en œuvre les recommandations données par la communauté mondiale aux assemblées mondiales, en tenant compte du contexte des communautés régionales, de leurs possibilités et de leurs ressources.
 - 3.7.2. Soutenir et assister les communautés à l'intérieur de la région dans leurs besoins et leurs projets, s'assurant de l'attention portée au charisme de la CVX, de celle portée aux membres et en promouvant la mission de la CVX.
 - 3.7.3. D'être attentive aux communautés fragiles et de leur apporter un soutien spécifique.
 - 3.7.4. D'encourager le soutien mutuel dans les communautés de la région
 - 3.7.5. De valoriser, encourager et soutenir une communauté internationale (possiblement virtuelle) dans la région, particulièrement pour les personnes changeant de pays, par exemple par des groupes de partage.
- 3.8. En tant qu'équipe de discernement communautaire, une des fonctions clé de l'Equipe Régionale est de collaborer avec les équipes de direction (ExCos) pour aider la CVX dans la région à prendre des décisions réfléchies et guidées spirituellement pour :
 - 3.8.1. Discerner le moyen de déployer les recommandations de l'Assemblée régionale et les appels de l'ExCo mondial en consultation avec les équipes de direction de la CVX (ExCos) et les autres structures de la CVX.
 - 3.8.2. Discerner les moyens de collaborer et de coopérer avec les autres régions de la CVX et les équipes apostoliques internationales. Cette collaboration pourrait imposer, par exemple, une évaluation des priorités et des activités dans la région, de discernement des programmes ou de soutenir des activités à la fois dans la région et à d'autres niveaux géographiques de la CVX.
- 3.9. Il est recommandé que l'équipe ait un assistant spirituel pour la soutenir dans son discernement, les réunions. Son rôle est équivalent à celui d'un accompagnateur dans une équipe.
- 3.10. L'équipe régionale suit et évalue les activités de la CVX dans la région qui ont retenu son attention lors des Assemblées régionales ; elle exerce sa responsabilité à l'égard des

communautés CVX dans sa région et de l'ExCo mondial, en partageant des comptes rendus périodiques comme cela a été décidé par l'Assemblée régionale et à chaque Assemblée régionale.

- 3.11. L'Equipe Régionale, en consultation avec l'Exco mondial et les équipes dirigeantes CVX (ExCos), favorise la coopération avec la Société de Jésus en demandant un délégué officiel afin d'établir une communication et une collaboration efficaces avec la Société de Jésus dans la région.
- 3.12. Le coordinateur aura la responsabilité de coordonner les réunions de l'Equipe Régionale et ses activités, et de :
 - 3.12.1. Faciliter les contacts : guider ceux qui cherchent des contacts avec la région.
 - 3.12.2. Promouvoir des échanges : encourager les échanges entre les familles et/ou les membres
 - 3.12.3. Concernant les expériences de partage : initier le partage de différentes expériences dans différents domaines.
 - 3.12.4. Concernant les réunions régionales : organiser et initier des réunions en présentiel et des démarches en ligne à un niveau régional.
- 3.13. L'Equipe Régionale désignera quelqu'un pour enregistrer chaque réunion et chaque nouvelle résolution.

Activités de l'Equipe Régionale et financement.

- 3.14. Les activités de l'Equipe Régionale sont décidées dans un processus de discernement fondé sur les conclusions de l'Assemblée Régionale et de l'Assemblée mondiale. Les recommandations de l'Assemblée mondiale sont partagées avec les communautés et les équipes régionales, en s'assurant que les activités dans les régions et les communautés sont comprises et conformes à ces recommandations. Cela favorise l'unité et consolide notre communauté dans le monde.
- 3.15. Le programme sera étayé par un budget annuel basé sur les activités prévues et les orientations de l'Assemblée Régionale. Ce budget devra être raisonnable et prudent, établi en lien avec les communautés, et soutenu par les communautés sans créer un fardeau indu, et en tenant compte de leurs seules possibilités. Le budget définitif sera partagé avec toutes les communautés dans la région et avec l'équipe dirigeante mondiale (ExCo).
- 3.16. L'Equipe Régionale devra désigner un trésorier parmi ses membres, qui aura les responsabilités suivantes :
 - 3.16.1. La mise à jour du budget : le trésorier de l'Equipe Régionale devra régulièrement mettre au courant toutes les communautés de la région au sujet des financements concernant l'équipe.
 - 3.16.2. Le trésorier sera chargé d'aider l'Equipe Régionale à maintenir le budget de la communauté comme prévu jusqu'à l'Assemblée Régionale suivante
 - 3.16.3. La présentation du budget annuel : au moins une fois par an, le trésorier présentera le budget à l'Equipe Régionale pour approbation. Une fois approuvé, le budget sera diffusé à toutes les communautés dans la région.

IV. LE SOUTIEN RÉGIONAL FINANCIER

- 4.1. Comprendre les responsabilités financières : l'équipe régionale prépare des programmes annuels en fonction des recommandations de l'assemblée régionale et en consultation avec les communautés dans la région. Les communautés doivent par conséquent apprécier les besoins pour réaliser ces programmes.
- 4.2. La croissance régionale financière : c'est la responsabilité des communautés dans la région de pourvoir au développement de la 'communauté CVX dans la région' par le soutien, dont celui financier, de l'équipe régionale et de ses activités
- 4.3. Engagements et promesses : la communauté régionale doit provisionner des fonds pour les activités régionales et le programme. La contribution de chaque communauté sera basée sur des orientations et des critères selon les ressources et le nombre des membres de chaque communauté. Ces engagements, s'ils sont définis, se rajoutent aux cotisations de la communauté mondiale. La réalité de chaque région pour lever des fonds est spécifique ; il est attendu que ce point soit élaboré en détail à l'intérieur des procédures régionales opérationnelles. Une attention doit être portée au maintien de la transparence et des comptes rendus pour que les communautés puissent les examiner.
- 4.4. Dans le cas d'un manque de fonds pour la formation ou pour réaliser les projets obligatoires de la CVX mondiale, l'équipe régionale présentera, après consultation des équipes dirigeantes (ExCos), une demande circonstanciée aux fonds de la CVX mondiale, qui sera évaluée selon le règlement intérieur 13 : guide de base pour l'usage des fonds d'aide au secrétariat de la communauté mondiale.

V. ENCOURAGER LA CROISSANCE DE LA CVX ET L'ACTION APOSTOLIQUE.

- 5.1. La CVX définit des structures et des responsabilités pour aider la communauté à grandir dans l'union des cœurs et l'action apostolique. Pour cette raison, l'équipe régionale devra maintenir des relations dynamiques avec tous les niveaux d'organisation de la CVX.

Les structures et les dynamiques régionales.

- 5.2. L'Equipe Régionale, en consultation avec les communautés de la région, créera des dispositifs pour assurer une confiance mutuelle et une collaboration dans la région. En pratique, ce peut être fait en :
 5. 2. 1. Désignant un membre de l'Equipe Régionale pour accompagner spécialement et aider un ou plusieurs pays, en constituant une liaison régionale. C'est une personne référente pour les présidents de la CVX dans la région.
 5. 2. 2. Invitant les communautés dans la région à discerner et missionner un délégué régional comme personne référente de la région

VI. LES DELEGUES REGIONAUX

- 6.1. Dans les régions de plus de 500 membres, chaque communauté nommera et enverra un délégué régional. Il est attendu que chaque région développe sa meilleure pratique pour créer des liens entre les communautés dans la région et au-delà. Ce sont les grandes lignes, mais il est conseillé aux régions de les détailler pour être adapté aux spécificités de la région.
- 6.2. Le délégué régional sera envoyé par les communautés pour servir ce rôle, reposant sur le soutien de la communauté au discernement et à l'évaluation de leur performance. Les communautés peuvent choisir de partager un délégué régional, s'assurant qu'ils établissent des canaux clairs de communication et de reporting.
- 6.3. Le délégué sert de personne contact, facilitant les communications et la collaboration avec l'Equipe régionale. Sa principale responsabilité est de s'assurer de la communication efficace/effective, d'aider au discernement pour vérifier la conformité avec les activités nationales et régionales et la collaboration dans l'observation et le suivi de la croissance et des activités apostoliques dans la région.
- 6.4. Les délégués régionaux devront être engagés dans la CVX en tant que communauté mondiale, être bien intégrés dans leur communauté et idéalement faire part de leur équipe nationale de la CVX ou de toute autre structure décisionnaire.
- 6.5. Les délégués régionaux devront avoir connaissance d'au moins une des langues la plus communément parlée dans la région.
- 6.6. Le mandat de service du délégué régional devra s'étendre au moins jusqu'au milieu entre deux assemblées régionales. Pour assurer la continuité, le renouvellement des personnes ou de ce rôle devrait être échelonné pour éviter que tous les membres soient remplacés en même temps. Les communautés ont la responsabilité de faciliter une transition souple, de s'assurer que les nouveaux délégués régionaux reçoivent une information suffisante sur les procédures en cours et sur les questions régionales en cours.

LES RESPONSABILITÉS EVENTUELLES DES DELEGUES REGIONAUX

- 6.7. A l'égard des membres CVX dans leurs propres communautés :
 - 6.7.1. Le partage d'information : garder leurs communautés informées des activités régionales et de leurs actualités, par exemple par des bulletins d'information.
 - 6.7.2. Encourager les invitations : encourager la participation d'invités lors des réunions nationales et des formations, en coordination avec les équipes dirigeantes.
 - 6.7.3. Le soutien aux communautés : encourager la sensibilité, promouvoir la prise de conscience et apporter un soutien aux petites communautés ou à celles qui sont en difficulté.
 - 6.7.4. Les équipes de direction de la CVX doivent déterminer des procédures pour appuyer le délégué régional et évaluer son service.
- 6.8. Concernant l'Equipe Régionale

- 6.8.1. Activité de suivi : informer l'Equipe régionale des activités significatives, des réunions, ou des évolutions à partager avec les autres communautés au moyen de canaux de communication régionaux.
- 6.8.2. Direction de la coordination : mettre à jour les noms et les adresses des équipes dirigeantes de la CVX (ExCos), incluant le président, le délégué régional, le secrétaire et l'assistant ecclésiastique.
- 6.8.3. Publication de comptes rendus : fournir de courts comptes rendus des publications ou des articles pertinents pour la région si c'est demandé.
- 6.8.4. Partage d'expérience : faire un compte rendu des expériences notables ou des nouvelles idées sur la formation et la mission.
- 6.8.5. Participer aux activités apostoliques au niveau régional
- 6.9. Concernant les membres de la CVX régionale. Comme il s'agit de recommandations générales, il est conseillé aux équipes régionales de les détailler pour leurs procédures opérationnelles, afin de leur permettre d'être plus adaptées et pertinentes pour la région.

VII. Rôle des délégués régionaux de l'ExCo mondial

- 7.1 L'ExCo mondial désigne un de ses membres pour accompagner chaque région ; il est le référent en cas de doute, d'inquiétude ou de difficulté dans la région en collaboration avec l'équipe régionale.
- 7.2. La personne désignée devrait idéalement, mais pas nécessairement, résider dans la région qu'elle représente.
- 7.3. Ce délégué de l'ExCo mondial est le premier contact à la fois pour la communauté régionale et l'ExCo mondial concernant les questions régionales.
- 7.4. Les délégués de l'ExCo mondial soutiennent et accompagnent l'équipe régionale, assurant une collaboration efficace et le partage de responsabilités pour UNE communauté mondiale ; ils ne votent pas dans les équipes de région.
- 7.5. Les responsabilités des délégués de l'ExCo mondial :
 - 7.5.1. Personnes référentes et communication
 - a) Le délégué de l'ExCo mondial est le premier contact avec l'ExCo mondial pour l'équipe régionale.
 - b) Communication : il agit comme un relai pour tous les échanges entre l'ExCo mondial et l'équipe régionale, s'assurant que tout échange concernant la région passe par lui.
 - c) Soutien et accompagnement : il promeut un circuit d'échanges solides avec l'équipe régionale, pour soutenir sa mission de service dans la région.
 - 7.5.2. Les rencontres et les collaborations
 - a) La participation aux réunions : bien que n'étant pas un membre à part entière, le délégué de l'ExCo mondial doit assister en distanciel ou en présentiel aux

réunions de l'équipe régional au moins une fois par trimestre et particulièrement quand cela lui est demandé.

- b) Les rencontres annuelles : il est conseillé à l'équipe régionale de rencontrer le délégué de l'ExCo mondial au moins une fois dans l'année, idéalement avant une réunion en présentielle de l'ExCo mondial.
- c) L'ExCo mondial maintient un échange dynamique avec le coordinateur de l'équipe régionale à travers le délégué de l'ExCo mondial, et il est disponible pour soutenir l'équipe lors de difficultés imprévues.

VIII. Conclusion

Ces rôles et ces responsabilités définissent une ligne directrice générale. Comme ce document traite de sujets généraux, il ne peut être entièrement adopté par les équipes régionales, qui ont chacune leurs spécificités. Chaque équipe régionale est invitée à créer son propre document, à l'ajuster en fonction de sa culture et de ses traditions, en s'assurant qu'il soit un soutien utile pour la croissance de la communauté régionale.

Les équipes régionales qui développent leurs propres documents sont invitées à les soumettre au secrétariat de Rome pour validation et pour être archivés, afin de protéger la mémoire collective et la communauté dans son ensemble.

ANNEXE - les régions établies

Cliquer sur le nom d'une région pour voir où est la CVX dans cette région

[Afrique.](#)

[Amérique Latine.](#)

[Asie Pacifique.](#)

[Europe.](#)

[Amérique du Nord.](#)

[Moyen-Orient.](#)